

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 16 décembre 2021

Date de convocation : 6 décembre 2021
Date d'affichage : 6 décembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt et un et le seize décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Romain BRETTE, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA, Michel SIMOS.

Procurations de : Geneviève JEAN à Karine MOURET, Gregory RISBOURG à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Valérie GRANGE à Marc JAUBERT, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Pierre AUZOIS à Rose-Marie DUMONTIER, Mariane DOMEIZEL à Jean-François LOVISOL, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

Absents et excusés : Philippe EGG, Anne-Marie DAUPHIN,

Madame Samantha KHALIZOFF est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-126
Convention de mise à disposition de service - COT

Rapporteur : Catherine Serra

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5111-1 et L. 5111-1-1 ;

Vu la délibération n°2021-001 du 28 janvier 2021 approuvant le PCAET ;

Vu la délibération du 16 décembre 2021 approuvant la convention de partenariat entre la COTELUB et la CCPAL ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

Initialement, COTELUB et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon ont créé un partenariat pour l'élaboration de leurs Plan Climat Air Energie Territorial réciproque.

Ce partenariat a abouti à l'adoption par chaque collectivité de son PCAET.

L'élaboration conjointe des PCAET a mis en évidence des enjeux communs auxquels les deux programmes d'actions, partagés en grande majorité, répondent.

Le partenariat initié en 2018, s'est révélé satisfaisant et la volonté de poursuivre la collaboration entre les deux territoires s'avère utile pour mener à bien les actions de communication et d'animation, mais aussi les actions communes. Un nouveau partenariat est ainsi lancé pour les 6 prochaines années.

Dans ce cadre, les deux collectivités se sont engagées dans un contrat d'objectifs territoriaux.

Afin de mutualiser les moyens dédiés à ce contrat et d'optimiser les ressources de chaque collectivité, il est proposé que COTELUB mette à disposition de la CCPAL une partie de sa direction prospective et aménagement à raison de 0,5 ETP.

La convention de mise à disposition est prévue pour 3 ans.

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver la convention de mise à disposition de service avec la CCPAL,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention,

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention de mise à disposition de service avec la CCPAL,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention,

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 39 voix POUR - Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRNOVITCH
Président

